

MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC

À une séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité de Venise-en-Québec tenue à l'Hôtel de Ville de Venise-en-Québec, lundi le 29 avril 2013 à 22h30 conformément aux dispositions du Code Municipal du Québec.

A cette assemblée sont présents les conseillers :

Mesdames Micheline Aubry et Line Émard, Messieurs André Surprenant, Pierre Gosselin, Claude Maillé et Michel Vanier formant conseil au complet sous la présidence du Maire Monsieur Jacques Landry.

La Secrétaire-trésorière Madame Diane Bégin assiste également à cette assemblée.

Tous les conseillers étant présents ceux-ci ont renoncé à l'avis de convocation

9301-04-13 – Demande – traverse piétonnière

CONSIDÉRANT une demande de la Compagnie 9227-1360 Québec Inc. relativement à la sécurité des piétons sur la route 202 devant L'O'VIVE BISTRO TERRASSE, L'AUBERGE DU LAC CHAMPLAIN, HÔTEL, CHALETS & SPA et LES CROISIÈRES DU LAC CHAMPLAIN;

CONSIDÉRANT que l'ouverture de l'AUBERGE est prévue pour le 1^{er} juin prochain et qu'il y aura un fort achalandage de circulation dans ce secteur de la Municipalité étant donné que l'Auberge est située sur le côté ouest de la route et que les gens traverseront la route 202 pour se rendre à la plage située du côté Est de la route;

CONSIDÉRANT également que le stationnement pour le bateau des CROISIÈRES DU LAC CHAMPLAIN est située sur le côté ouest de la route et le bateau du côté Est de la route;

CONSIDÉRANT que ce secteur est touristique et que plusieurs piétons doivent également traverser la route à cet endroit;

Pour toutes ces raisons :

Il est proposé par : M. Jacques Landry
Appuyé par : Mme Micheline Aubry
ET RÉSOLU

Que le Conseil de la Municipalité de Venise-en-Québec demande au Ministère des Transports à ce qu'une signalisation de traverse piétonnière très bien identifiée soit établie dans ce secteur afin d'assurer une plus grande sécurité à tous les piétons.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

9302-04-13 – Levée de l'assemblée

Il est proposé par : M. Jacques Landry
Appuyé par : Mme Micheline Aubry
ET RÉSOLU

Que l'assemblée spéciale du 29 avril 2013 soit levée à 22h32

Jacques Landry
MAIRE

Diane Bégin,
SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE

CERTIFICATS CRÉDITS DISPONIBLES

Je soussignée certifie qu'il y a des crédits disponibles pour les dépenses décrétées par le Conseil dans la présente assemblée.

Diane Bégin
Secrétaire-trésorière

Je, Jacques Landry, Maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.